



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre  
(Reconnue d'utilité publique)  
Inscription Commission Paritaire n° 20.165

EDITION DE L'AMICALE DES STALAGS II A-C-D-E

REDACTION ET ADMINISTRATION  
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)  
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : La Source 30.175.35  
Amicale des Stalags II A-C-D-E

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE — Dimanche 1<sup>er</sup> Avril 1973

### COMPTE RENDU

Ce n'est pas un poisson d'avril ! C'était bel et bien, une fois de plus, les retrouvailles des anciens P.G. dans une ambiance amicale et joyeuse. Ce fut d'abord l'Assemblée Générale où 80 personnes écoutèrent avec attention les rapports de nos responsables. Paul Darloy lut à l'assistance les statistiques fort éloquentes des conséquences de la dernière guerre, en mettant particulièrement l'accent sur le sort des anciens P.G., puis Robert Legros nous fit le bilan de l'activité de l'Amicale, actuellement en plein essor. Grâce aux nouveaux adhérents, les finances se portent bien et des secours plus nombreux peuvent être accordés, aussi est-il fait appel à quelques bonnes volontés pour participer au dépouillement des requêtes et mener à bien cette œuvre charitable. L'aide aux plus déshérités n'est-elle pas le but essentiel de cette Amicale ? Personne ne saurait l'oublier !

Après les choses sérieuses, l'heure est venue de nous restaurer. 112 personnes, dont 39 venues du Nord, prirent donc place pour le traditionnel banquet. Nos restaurateurs nous servirent un excellent repas, avec leur dextérité et leur gentillesse habituelles.

Chacun s'étant groupé selon ses affinités, la même table réunissait, par exemple, la Bretagne des amis Laudren, la Champagne de Philibert Dubois et Mme, la banlieue de Hiblot et Demaie. A remarquer aussi la sympathique présence de Platevoet et Mme, accompagnés de 52 délicieux pots de rillettes. A la fin du repas, distribution des enveloppes de la tombola : "3 F l'une, 10 F les 3 !" une "affaire" proposée joyeusement par l'ami Manin ! Distribution des lots, on revient les bras chargés de victuailles ou de cadeaux divers.

Puis l'orchestre de trois excellents instrumentistes fournis par les Stalags V et X attaque les premières mesures. Les non danseurs restent à bavarder et à évoquer des souvenirs... Les autres envahissent la piste et se livrent au plaisir de la danse. En intermède, nous apprécions la virtuosité du mandoli-

niste Saint-Clivier, qui exécute plusieurs mélodies évocatrices de notre jeunesse. Puis Paul Darloy nous fait admirer ses talents de violoniste, en se joignant au dynamique orchestre.

Notre sympathique contrôleur des Contributions du Nord, André Delepporte prête sa voix chaleureuse à de vieux airs de notre folklore, entre autres la célèbre "Mimosette, jolie brunette..." mimée par l'ami Gustave Manin, celui-ci offrant au chanteur une branche de mimosa un tatinet fané... Il aurait fallu une caméra pour fixer d'aussi mémorables instants !!! Les danses ayant fait transpirer les champions de la valse et du tango, une tournée générale, offerte par la charmante restauratrice, est la bienvenue !

Et c'est l'instant de la séparation, les Ch'timis rejoignant leur car, direction Lille, et tous les autres se dispersent après les ultimes embrassades. Encore une excellente journée qui se termine. Un grand bravo aux organisateurs, merci à tous pour avoir été si nombreux et si joyeux, et en attendant le prochain rendez-vous, vive l'Amicale, vive Robert Legros, vivent nous tous !

G. DEMAIE.

Nous remarquons dans l'assistance : Notre président R. Legros, le président d'honneur Desmarest, Manin, le trésorier Jacquemet, le très grand groupe Nord et Pas-de-Calais, avec en tête leur président Cyrille Flipo et Mme, Paul Darloy et Mme, Kléber Fache et Mme, André Delepporte et Mme, Baratte, Robert Hennuyer et Mme, Mme Laurie, Eugène Crouzet et Mme, Maurice Thorez et Mme, Paul Van Moerbeke et Mme, Léon Rose et Mme, Julien Delepporte et Mme, Raymond Robillard et Mmes, Rose et Mmes, Robert Liévin et Mme, Rose.

Puis : Piron, Dumesnil, Hiblot, Thoreau, Queroy, Garfin, Robin, Grillo, Perrouault, Lanadère, Gorintin, Balzac, Henri Robert, Philibert Dubois, Mage, de Politières, Breton, Platevoet, Boulay, Lambinet, Migault, Chomeloux, d'Angers, Louis Boris, Michaud, Drevriésère, Chaim.

### RAPPORT MORAL

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,  
Mes chers camarades,  
C'est en mars 1972 que nous nous présentions devant vous afin de vous mettre au courant de la vie de notre Amicale.

Conformément à nos statuts, nous voici de nouveau réunis ce dimanche 1<sup>er</sup> avril 1973, à notre siège, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, pour notre assemblée générale, la sixième depuis le werkreis des stalags II A. C. D. E.

Il est de notre devoir, et nous en sommes particulièrement heureux, de remercier tout d'abord, tous ceux qui se sont déplacés ce matin de la région parisienne, de banlieue, et de féliciter nos charmants camarades du Nord lesquels, comme les années précédentes, sont venus très nombreux pour cet-

te Journée Nationale avec en tête leur président Flipo et notre ami Darloy.

Notre pensée aussi va vers les camarades lointains et leurs familles qui n'ont pu se joindre à nous aujourd'hui et nous ne les oublions pas.

Nous allons donc, si vous le voulez bien, entrer dans le vif du sujet, à savoir la vie de notre Amicale.

#### EFFECTIFS

Grâce à un remaniement de notre secrétariat, l'Amicale a pu porter ses efforts cette année, plus spécialement sur le regroupement de nos camarades.

Celui-ci a porté ses fruits puisque nous pouvons vous annoncer aujourd'hui que nous avons plus de 1.000 cotisants payants.

C'est évidemment un très gros travail et l'avance de frais, et notre trésorier vous en entretiendra tout à l'heure, mais ce travail s'avère rentable (plus de 25 à 30 %).

Il est indispensable pour la vie de notre Amicale de devoir faire plus pour maintenir nos effectifs, tant il est vrai, que plus nous aurons d'adhérents, plus nous pourrions aider les nôtres.

C'est la raison pour laquelle, nous renouvelons à nos camarades que dès à présent, ils continuent à rechercher dans leurs archives, les listes d'anciens camarades qu'ils détiennent encore et que nous prospectorons de votre part.

N'oubliez pas qu'il n'est jamais trop tard... et ainsi chacun assure la continuité de l'Amicale.

#### COURRIER

Le courrier a été très abondant, et dans ce domaine les demandes les plus diverses nous sont faites, que ce soit jurisprudence, logements, retraites... etc... etc... et là encore, l'Amicale s'efforce d'y répondre du mieux possible, et nous espérons ainsi rendre service aux nôtres.

#### TRESORERIE

Sur ce plan, nous laissons le soin à notre ami Jacquemet, trésorier de l'Amicale de vous présenter le compte d'exploitation de l'année et le bilan, mais d'ores et déjà nous pouvons vous dire que saines sont nos finances et que nos dépenses sont calculées de manière à ne pas gêner le budget de l'Amicale.

#### BONS DE SOUTIEN

Nous nous devons de continuer cette formule des "bons de soutien" qui apporte à l'Amicale, vous ne l'ignorez pas, les fonds nécessaires à notre œuvre d'entraide, entraide qui devient de plus en plus nécessaire tant nos cas sociaux deviennent imberbeux.

Un grand merci donc, à tous les camarades qui font le grand effort de placer nos bons.

#### ENTRAIDE

L'entraide reste donc notre souci permanent, et notre ami Desmarest pourra vous exposer tout à l'heure les cas les plus sérieux qui se présentent à l'Amicale, mais nous pensons que nous pouvons être fiers de l'aide que nous avons apportée à nos camarades cette année, et c'est grâce à vous tous, nous le répétons une fois encore, que nous pouvons le faire.

#### JOURNAL

Le Bureau a fait le maximum d'efforts pour sortir des journaux que nous voudrions intéressants, et nous aimerions cette année tirer au moins 8 journaux.

Vous n'ignorez pas avec quelle ferveur nos camarades attendent ce "Lien" leur apportant des nouvelles des uns et des autres, c'est croyons-nous la partie la plus attractive d'apprendre ce que nous devenons tous, de rappeler au maximum les chers souvenirs entou-

dans notre mémoire qui sont bien à nous et qui n'intéressent plus que nous... mais que nous aimons tellement répéter.

Nous laissons le soin à TOUS CEUX qui n'ont pas peur d'écrire, "en dehors de tout ce qui peut être politique ou confessionnel, de nous faire parvenir des articles qui seront les bienvenus et qui permettront aux dirigeants de ne pas être toujours obligés d'écrire eux-mêmes. Alors, faites vous aussi un effort.

#### PROVINCE

De son côté, il devient indispensable d'étendre notre champ d'action. Notre groupe Nord et Pas-de-Calais, animé par notre ami Darloy et leur président Flipo, donne d'excellents résultats, et permet de maintenir sans difficulté, l'effectif de nos camarades dans cette région, aussi ne pouvons-nous que les en féliciter, mais nous voudrions pouvoir, comme certaines Amicales Nationales, avoir des représentants dans d'autres régions de France.

Nous savons que c'est un gros travail, mais c'est une chose très importante, car là où se trouvent des représentants de nos Amicales, des représentants qui veulent bien faire quelque chose, à coup sûr nous sommes certains de garder nos adhérents ; là où existe une activité, là vient le monde.

L'autre utilité d'avoir des camarades qui nous représentent dans des départements est également vitale, que ce soit pour faire des enquêtes sur des cas sociaux, ou nous représenter auprès des Offices départementaux.

Nous faisons donc un appel AUX CAMARADES disposant d'un peu de temps dans des départements pour nous dire : JE PUIS VOUS AIDER.

#### SORTIES

Nous ne vous retracerons pas notre dernière sortie dont vous avez eu le compte rendu dans notre "Lien", qui fut une réussite parfaite et le plaisir que nous avons eu à nous retrouver tous ensemble. Souhaitons que nous puissions en faire de nombreuses autres... tous ensemble.

#### RELATIONS AMICALE - U.N.A.C.

Bien que soient autonomes nos Amicales, vous ne l'ignorez pas, nous sommes placés sous l'égide de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre, et à ce titre, c'est donc notre U.N.A.C. qui nous représente dans tout ce qui concerne les problèmes du monde combattant et nos revendications.

L'U.N.A.C. avec la F.N.C.P.G., l'U.N.E.G., l'A.C.C.A.P., ont formé le Comité d'Entente qui se réunit mensuellement pour étudier les problèmes qui nous sont propres.

Leur travail a été particulièrement actif cette année pour la défense de nos droits.

— Revalorisation totale de la retraite du combattant 39-45,  
— Retraite professionnelle à 60 ans pour les anciens P.G. qui seraient dans l'obligation de l'obtenir à cet âge,  
— Pour la levée des forclusions à la suite de l'évolution des maladies dites à évolution lente, quelques soient les stalags ou kommandos.

#### RETRAITE A 60 ANS

Cette question est importante. L'U.N.A.C. est donc intervenue au moment de la discussion de la loi Boulin concernant la Sécurité Sociale.

Nous n'avons pu obtenir que la retraite professionnelle à 60 ans soit accordée aux anciens P.G. qui la demanderaient pour raison de santé ou d'incapacité quelconque. Le ministre s'est simplement engagé à "faciliter" l'attribution de la retraite à 60 ans pour les anciens P.G. soignés au moins à 50 %.

Nous savons donc qu'à l'heure actuelle que les camarades malades à 50 % au moins obtiennent satisfaction et ont donc la retraite au taux plein à 60 ans.

Vous voyez donc que tout en restant apolitique, car c'est indispensable, nous nous inquiétons tous des grands problèmes qui nous préoccupent.

#### CARTE D'ANCIEN COMBATTANT

Avant de terminer, nous vous rappelons que la carte d'ancien combattant de couleur chamois reste valable jusqu'en 1975. Lorsque celle-ci devra être renouvelée, nous vous le dirons dans nos "Lien".

Pour les camarades qui n'auraient pas encore celle-ci, comme il n'y a aucune forclusion, ils peuvent toujours en faire la demande. Pour conclure, nous espérons que ce bilan de notre Amicale vous aura donné satisfaction, et rappelons à nos amis Parisiens et banlieues limitrophes que nos dîners mensuels ont toujours lieu le deuxième vendredi de chaque mois et que nous souhaitons vivement vous voir très nombreux... c'est maintenir un contact indispensable et apporter à vos dirigeants un encouragement.

VIVE L'AMICALE et MERCI à TOUS.

G. MANIN.

## Bilan Année 1972

RECETTES	DEPENSES	
Cotisations encaissées	Groupe Nord et Pas-de-Calais	
1.008	15.607,00	Remboursement 3.000,00
Bons de soutien		Entraide, secours 7.609,43
875 carnets	17.326,00	Secrétariat 3.750,00
Dons entraide	4.784,50	Loyer U.N.A.C. 1.642,50
Remboursement		Gestion 2.238,80
Banque:	72,80	Journaux et relance 5.379,39
	725,00	Timbres et relance 3.965,00
		Papeterie et divers 470,40
		Achats de lots 2.544,16
	38.515,30	Excédent de l'exercice 6.915,62
		38.515,30

DISPONIBLE	
Capital au 31 décembre 1971	Frs 22.977,36
Excédent au 31 décembre 1972	Frs 6.915,78
Compte courant U.N.A.C.	Frs 105,78
Capital au 31 décembre 1972	29.998,76
se décomposant comme suit :	
C.C.P.	20.481,71
Crédit Nord	8.816,78
Espèces	594,49
U.N.A.C.	105,78

Le Trésorier : A. JACQUEMET.

### Composition du bureau

DES STALAGS II A. C. D. E.

(suite à l'assemblée générale)

Président d'honneur	: M. DESMAREST	II E
Président	: M. LEGROS	II A
Secrétaire	: M. MANIN	II C
Trésorier	: M. JACQUEMET	II A
Social	: M. DEMAIE	II E
	: M. PLATEAUX	II D
MANIFESTATIONS-LOISIRS	: M. THOREAU	II D

ATTENTION !!!

ATTENTION !!!

Notez le nouveau N° de C.C.P.

La Source 30.175.35

AMICALE NATIONALE DES STALAGS II A-C-D-E

FP RES 404



Ce n'est pas pour nous le titre d'une chanson... mais ce que nous allons faire maintenant ?

Pas question, ici, comme je le disais déjà le mois dernier d'analyser les résultats des élections, mais ce que nous devons faire maintenant, durant cette nouvelle législature, pour faire aboutir les solutions à nos graves et URGENTS problèmes.

Nous attendons l'installation de la nouvelle Assemblée Générale, la composition du nouveau gouvernement et la nomination de notre nouveau ministre des A.C. et V. de G. et aussi celle du titulaire du Ministère de la Sécurité Sociale.

Tout cela accompli nous repartirons à l'assaut de tous les dirigeants du pays, avec nos dossiers, hélas ! complétés à la suite des nombreux exemples que nous apprenons chaque jour et qui nous

donnent de plus en plus raison.

Le mois dernier, je vous donnais la teneur de la lettre que le Comité National d'Entente P.G. s'était vu obligé d'adresser à toutes les formations politiques, afin qu'elles s'engagent pour le règlement de nos "réparations" étant donné que nous avons peu entendu, lu, que les ténors, de la campagne électorale faisaient allusion à ces problèmes, il a été bien peu, très, très peu, question de Nous !!!

Nous en avons reçu réponses et nous vous les communiquons ci-après. POURQUOI ? Pour que nous, vous, nous servions PARTOUT de ces réponses afin de rappeler à nos, à vos parlementaires les promesses faites et qu'ils sachent que nous sommes décidés à ce qu'elles ne restent pas lettre morte.

PLUS QUE JAMAIS nous sommes décidés à nous faire entendre, comprendre, écouter et nous voulons ABSOLUMENT que nos problèmes les plus URGENTS, les plus GRAVES soient solutionnés dans les prochains mois... nous ne cessons de déclarer qu'il est déjà

# et.. Main.. te.. nant ..!

trop tard et que dans peu de temps tout cela ne servira plus à rien, mais que des camarades qui en ont le plus grand besoin, n'auront pu en profiter et que beaucoup d'entre nous seront disparus à tout jamais ? n'est-ce pas grave, urgent, humain ?

Comme je le disais ces dernières années : PLUS QUE JAMAIS, nous devons TOUS nous considérer comme MOBILISES MORALEMENT !!!

Pour nous tous ces problèmes sont d'ordre SOCIAL, SOCIAL que nous connaissons bien, que nous avons commencé derrière les barbelés et que nous continuons depuis notre retour, en un mot un SOCIAL que nous faisons depuis plus de 30 ans !!! Avons-nous donc leçons à recevoir de qui que ce soit ? Devons-nous être accablés de reproches de qui que ce soit ? même pas de la part des nôtres qui ne souffrent pas ? Alors, continuons la lutte qui est la nôtre en dehors de toute idée politique et partisane, c'est pour nous plus qu'un droit, un devoir !!!

Marcel SIMONNEAU

Vous pouvez donc être certain que si le suffrage universel donne le succès à la gauche, tout sera mis en œuvre pour aboutir enfin aux réalisations que vous souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Délégué Général du Bureau PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS :

Monsieur le Secrétaire, Nous avons été très intéressés par la lettre que vous nous avez fait parvenir, au nom du "Comité d'Entente des Anciens Prisonniers de Guerre".

Les revendications des groupements qui y sont intéressés, et que vous nous précisez, n'ont cessé de retenir l'attention de notre Parti. Nos élus, tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat, vous le savez, s'en sont affirmés les défenseurs, en toutes occasions. Leurs multiples interventions, les nombreuses propositions de lois déposées et présentées, au cours des débats budgétaires, en sont l'expression.

C'est ce que vous a confirmé la délégation de notre parti conduite par André Vieuguet, que vous avez reçue, à votre siège, le 21 juin 1972.

En ce qui concerne les revendications de l'ensemble du monde combattant, nous avons également souligné notre complet accord, au cours de l'entretien qui eut lieu entre la délégation de notre parti conduite par Jacques Duclos, et le Bureau national de l'U.F.A.C.

Une lettre, en date du 14 février dernier a renouvelé notre position sur ces différentes questions à M. le président Begouin.

La continuité de notre action en faveur des victimes de guerre ne peut donc que se traduire, au cours de la prochaine législature, de la part d'un gouvernement de gauche, par le règlement du contentieux qui vous préoccupe, à juste titre.

C'est d'ailleurs ce que nous avons déjà porté à votre connaissance, en vous adressant, le 29 janvier, l'additif au programme commun de gouvernement, dont nous sommes signataires. Nous vous en joignons à nouveau un exemplaire.

Ce document porte témoignage de la concordance de nos vues et

de notre complet engagement sur l'ensemble des revendications exposées dans votre lettre.

Nous voulons aussi préciser, qu'il va de soi, pour notre parti, que la carte de combattant soit accordée à tous les "Prisonniers de Guerre" qui n'ont pas démérité. De même, les "Evadés de Guerre", lésés dans leurs droits à la retraite, doivent être considérés comme des prisonniers rapatriés le 8 mai 1945.

D'ailleurs, il est d'autres revendications catégorielles, d'organisations du monde combattant, qui devront être examinées. Ainsi que le précise le programme commun, elles le seront, dans le respect de leur vocation propre, et dans le cadre de leurs compétences, grâce à la collaboration avec les organisations intéressées. Ce qui permettra de solutionner, enfin, par un projet de loi portant plan quadriennal, et voté, dès que possible, le contentieux du monde combattant, qui subsiste depuis plus d'un demi-siècle.

Nous tenant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire, nos fraternelles salutations.

Gaston GLISSONNIER  
Secrétaire du Comité Central.

PARTI SOCIALISTE :

Messieurs, Nous avons pris connaissance de votre lettre qui a retenu toute notre attention.

Comme vous l'imaginez sans doute aisément, nous recevons depuis plusieurs semaines un courrier considérable. Il ne nous est donc malheureusement pas possible de répondre individuellement à chaque lettre dans l'immédiat et nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Soyez en tout cas assurés que nous prenons bonne note du problème que vous soulevez. Notre groupe socialiste à l'Assemblée Nationale et nos commissions spécialisées s'efforceront de répondre à votre demande dans les meilleurs délais possibles.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments dévoués et cordiaux.

P.o - François MITTERRAND  
Signature illisible

## Réponses des formations politiques à la lettre du comité national d'entente P. G. :

UNION DES DEMOCRATES POUR LA Vème REPUBLIQUE :

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le règlement du contentieux des Anciens Combattants au cours de la prochaine législature.

Préférant à la démagogie des promesses électorales, la fixation raisonnable d'objectifs à atteindre selon l'évolution des possibilités contributives des Français, je vous fait part des orientations ci-après.

Tout d'abord, il s'agit de poursuivre certaines actions jusqu'à leur terme et d'en tirer les conclusions qui conviennent dans les domaines de la qualité du combattant pour les anciens d'A.F.N. du rapport constant des forclusions.

Nous accordons par ailleurs, une particulière priorité à la situation des veuves de guerre et la situa-

tion du 3ème âge fait l'objet d'une attention spéciale, notamment pour ce qui concerne les ascendants.

Les dispositions concernant la retraite anticipée à 60 ans, laquelle a déjà fait l'objet d'une assurance de la part de M. le Premier ministre à Provins le 7 janvier dernier, devraient être mieux portées à la connaissance des anciens prisonniers de guerre.

Notre mouvement est conscient de l'importance que revêt la victoire du 8 mai 1945 et souhaite que la meilleure part soit faite à sa commémoration.

Nous souscrivons aux mesures qui permettront de respecter les droits privilégiés acquis par les plus invalides, afin que la proportionnalité des pensions aboutisse à une juste progressivité.

Pour le reste des problèmes qui vous préoccupent, nous faisons confiance pour l'avenir à l'esprit avisé

des députés de notre Mouvement afin qu'ils pourvoient à leur solution dans le meilleur souci de concertation avec vos associations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Jacques SOURDILLE  
Secrétaire National  
Chargé des Affaires Sociales

MOUVEMENT DES RADICAUX DE GAUCHE :

Monsieur le Secrétaire,

En réponse à votre lettre, je puis vous assurer que les problèmes concernant les Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre ont toujours été l'objet de nos préoccupations.

Il suffit pour le prouver de vous reporter aux interventions faites à l'occasion de la discussion du budget par nos amis Gilbert Faure (socialiste) et Fernand Berthouin (Radical de Gauche), lesquels ont toujours défendu avec acharnement vos légitimes revendications. De même, François Gabas, également Radical de Gauche, a posé à ce sujet de nombreuses questions écrites.

a) que son mariage a été contracté deux ans au moins avant l'entrée en jouissance de la pension attribuée à l'assuré décédé ou qu'il a duré au moins 4 ans à la date du décès.

b) d'une condition de ressources.

LA CONDITION DE RESSOURCES

Avant le décret du 11-2-71 : ressources limitées à 3.000 F par an au 1-1-71.

Décret du 11-2-71 : décès survenu en 1972 : 8.195,20 F - décès survenu en 1973 : 9.464 F.

CODE POSTAL

Celui de l'U.N.A.C. et des Amicales est : 75009 - PARIS

LE LIEN

Publication mensuelle  
68, rue de la Chaussée-d'Antin  
Paris (9<sup>e</sup>)

Georges ROCHEREAU  
Directeur de la publication :

Abonnement : UN AN : 10 F

Imprimerie ADAM  
4 bis, rue Nobel, Paris-18<sup>e</sup>

SECURITE SOCIALE

## Calcul de la pension vieillesse

« Aux termes du décret du 29-12-72 ("J.O." du 31-12-72) » dorénavant le salaire servant de base au calcul de la pension est le salaire annuel moyen correspondant aux cotisations versées au cours des dix années civiles d'assurance accomplies postérieurement au 31-12-47 dont la prise en considération est la plus avantageuse pour l'assuré.

Il n'est pas nécessaire que ces dix années soient continues.

Cela apportera un avantage certain pour ceux qui, pour des raisons diverses, ont dû réduire leur activité.

EXONERATION DE LA TAXE RADIO

Aux termes du décret du 23-12-70, les radio-récepteurs détenus par les personnes âgées d'au moins 65 ans ou de 60 ans en cas d'incapacité au travail, à condition qu'elles vivent seules ou avec leur conjoint, ne donnent plus lieu au versement de la taxe de 30 F quel que soit le montant des ressources du propriétaire du poste.

Les chefs des services régionaux de la redévance ont été invités à accueillir de la façon la plus large les demandes présentées pour les échéances postérieures à la publication du décret du 23-12-70 et à rembourser le trop perçu (réponse ministérielle parue au "J.O." débats Assemblée nationale du 26-8-72).

## RETRAITE DU COMBATTANT

Cette retraite est accordée, sur leur demande, aux titulaires de la carte du Combattant.

Elle peut être accordée par référence à l'indice de pension 33 ou au taux forfaitaire.

I. — Montant déterminé par référence à l'indice de pension 33.

Ce montant est accordé à l'âge de 65 ans :

1) aux titulaires de la carte du Combattant attribuée au titre de la guerre 1914-1918 (opérations effectuées entre le 2-8-914 et le 11-11-1918) ;

2) aux titulaires de la carte attribuée au titre d'opérations postérieures au 11-11-1918, ayant, en outre, appartenu pendant un jour au moins à une unité combattante au cours de la campagne 1914-1918 ;

3) aux titulaires de la carte, bénéficiaires d'une pension d'invalidité de guerre d'au moins 50 %.

Peuvent bénéficier de ce même taux à l'âge de 60 ans, les anciens combattants qui perçoivent :

— soit l'allocation supplémentaire du Fonds National de solidarité (art. L. 685 du code de la Sécurité sociale) ;

— soit une pension d'invalidité à titre militaire ou de victime civile d'un taux au moins égal à 50 % et qui bénéficient également de l'une des allocations ou pensions suivantes :

- allocations aux vieux travailleurs salariés ou pension vieillesse allouée au titre du régime de la Sécurité sociale portée au taux de l'allocation des vieux travailleurs salariés (art. L. 623 du code de la Sécurité sociale) ;

- allocation spéciale de vieillesse dans les conditions prévues à l'art. L. 675 du code de la Sécurité sociale ou pension vieillesse portée au montant de cette allocation spéciale ;

- aide sociale aux personnes âgées attribuée au titre de l'art. L.

157 du code de la famille et de l'aide sociale.

(Le montant correspondant à l'indice de pension fixé à 33 points est automatiquement revalorisé suivant la règle du rapport constant).

II. — Taux forfaitaire (qui vient d'être porté de 35 à 50 F par an).

Ce taux est alloué, à l'âge de 65 ans aux titulaires de la carte du Combattant pour les opérations effectuées après le 11-11-1918, soit sur les territoires d'opérations extérieures (T.O.E., Syrie, Maroc), soit après le 2 septembre 1939 (guerre 1939-1945), et ne remplissant pas les conditions énumérées au paragraphe I (ci-dessus), alinéas 2 et 3.

La retraite du Combattant au taux forfaitaire est versée annuellement à la date anniversaire de naissance des bénéficiaires.

Celle déterminée par référence à l'indice 33 est versée semestriellement à terme échu par référence à la date anniversaire des intéressés.

En ce qui concerne le paiement de la retraite et changement de domicile, les intéressés doivent s'adresser au trésorier-payeur général de leur département (pour Paris, nouveaux départements de la région parisienne, Seine-et-Marne, Eure-et-Loir, Oise, à M. le Payeur général du Trésor. 16-18, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris 2<sup>e</sup>).

Les demandes sont à adresser au Service départemental de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre du département qui a établi la carte du Combattant (et non à celui de la résidence actuelle).

Un imprimé spécial peut être retiré à cet effet dans les mairies. Y joindre un bulletin de naissance ou une fiche individuelle d'état civil qui est délivrée par la mairie sur présentation du livret de famille, une photocopie du « Modèle 15 » et une photocopie de la notification de pension de la Sécurité sociale pour les pensionnés.

# ACTIVITES INTERDEPARTEMENTALES

## Lyon

VISITE AU CENTRE MEDICAL  
DE L'ARGENTIERE  
SAMEDI 24 FEVRIER 1973

Tognan (IX) - Flesia (III) - Maréchal (VII) participaient à cette visite. Départ 13 h. 30 avec la neige qui ne nous quittera pas tout le long du parcours.

Farjot nous attend et nous allons visiter les malades alités — car, sur treize malades, sept sont couchés.

Les visites à ces malades leur apportent un peu de réconfort, car plusieurs n'ont personne qui vienne les voir.

Nous descendons ensuite avec les plus valides rejoindre le lieu de réunion habituel. Nous cassons la croûte tout en discutant, et le temps passera dans l'ambiance qui règne chaque fois que des camarades se retrouvent.

Nous reviendrons le 28 avril avec l'Amicale des Stalags XIII.

Malades présents ce jour : Ehinger, Laborde, Carrat, Decréieux, Authier, Montagne, Noailly, Langlois, Panaye, Berlioz, Michel Georges, Picard, Meyrigne.

Michel assistait à notre réunion.

M. DUVIVON.

## Nord

COMPTE RENDU  
de la réunion du 5 mars 1973

Etaient présents : Florimond Segard, des I - Cyrille Flipo, des II - Paul Van Moerbeke, des II - Georges Tillier, des III - Jacques de Baralle des III - Henri Leroy, des IV - André Isaert, des VI - Lucien Hespel, des IX - Ernest Langlois, des XII - Charles Matton, des XIII - Constant Quenelle, des XIII.

Excusés : Colonel Carnoy, de l'Oflog IV - Paul Darloy, des II - Henri Hespel, des XIII - Louis Loridan.

La séance est ouverte par Ernest Langlois qui forme des vœux pour la santé du colonel Carnoy, qui se remet lentement, et celle de Henri Hespel, qui a subi une intervention chirurgicale. Tous les présents s'associent à ces paroles.

Ernest Langlois relit le compte rendu manuscrit de Paul Darloy de la précédente séance qui est adopté.

Il expose ensuite l'avancement des projets pour notre stand à la Foire Commerciale de Lille. Il pense que nous serons très bien placés au rez-de-chaussée du grand hall. Il refuserait un stand trop mal

placé qui n'aurait pas de visiteurs. Précisions lui seront données le lendemain.

Jacques de Baralle, arrivé entre temps, note de mentionner en fin de compte rendu, les dernières nouvelles. Une réunion spéciale pour organiser et répartir les responsabilités est prévue pour le samedi 24 à 15 h. 30 au Coq d'Or.

Il est ensuite question du déroulement de la Journée U.N.A.C. du 13 mai à Lomme. Lucien Hespel propose de reprendre l'ordre de l'année dernière. Accord unanime. J. de Baralle prendra contact avec la ville de Lomme.

Ernest Langlois indique que les « Lien » font une large place à la publicité pour la journée U.N.A.C. du Sud-Ouest. Il réclame une place au moins égale pour la nôtre. Mention en sera faite dans le compte rendu.

Cyrille Flipo soulève la question du drapeau des II. Il fait valoir qu'il a des droits juridiques pour le détenir. Une visite à Mme Brackmann est prévue, mais une certaine diplomatie sera nécessaire.

L'Amicale Nationale des V nous a fait parvenir une série de « Lien » demandant une insertion dans les journaux locaux. Charles Matton fait le point et prend en mains la suite à donner. Nous l'en remer-

cions. Il prévoit qu'Henri Hespel pourra se charger des prises de contact.

Jacques de Baralle fait part d'une lettre du Coq Hardi, qui n'a pas été payé des boissons de la Journée U.N.A.C. de Lomme 1972. Dans ces conditions il a demandé au colonel Carnoy de régler ce fournisseur sans attendre le feu vert de la Maison des Enfants. M. Forestier a été avisé de cette décision.

Paul Van Moerbeke accepte de relayer le colonel Carnoy pour les questions financières de la journée 1973.

L'Assemblée générale de l'U.N.A.C. nationale se tiendra à Paris le 7 avril. J. de Baralle donne le résultat financier 1972 qui est très positif et demande un délégué en raison de son excès de travail. Henri Leroy réserve sa réponse.

La Journée de l'Amicale des IX se tiendra à Lambersart le 25 mars. L'U.N.A.C. y sera représentée par son délégué.

Les Stalags XX font une Journée Nationale le 6 mai à Lambersart. L'U.N.A.C.-Nord y est invité.

„Rhénanie - Ruhr - Tyrol” organise une série de cérémonies le 25 mars. Nous leur adresserons des regrets. Personne n'est disponible ce jour-là. Et nous n'avons pas de porte-drapeau.



Georges Tillier déclare que nous pouvons utiliser celui des III. Mais il ne sait pas qui le détient. Le groupe des "Grands Invalides de Guerre" a fait don à J. de Baralle d'un harnais en bon état.

Lucien Hespel pose la question des déclarations de bénéfice sur les repas et la vente des boissons lors de nos rencontres. J. de Baralle se renseignera sur la meilleure solution du problème.

La séance est levée à 20 h. 15.

Prochaines réunions :

Pour le stand de la foire : le samedi 24 à 15 h. 30 au Coq d'Or.

Pour la réunion mensuelle : lundi 2 avril à 18 h. 45 au Coq d'Or.

P.S. — Nous avons un stand de 3 mètres sur 3, très bien placé au rez-de-chaussée du Grand Palais. Il porte le n° 7.017. Ce stand nous est offert gratuitement. Nous aurons seulement à régler les frais d'assurance : environ 100 F.

Donc, rendez-vous avec beaucoup d'idées et une liste de volontaires pour la tenue du stand... Et aussi un coup de chapeau à Ernest.

### U.N.A.C. - NORD

Ceci concerne tous les camarades de toutes les AMICALES... Tous ceux de PARIS et AU-DESSUS... et aussi les autres...

JOURNEE U.N.A.C. - NORD  
LOMME LE 13 MAI 1973

10 h. 15 : Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts de Lomme.  
10 h. 45 : A l'hôtel de ville de Lomme : Assemblée Générale sous la présidence d'un membre du Bureau National de l'U.N.A.C.

Nous répondrons à vos questions - Une intervention de chaque président d'Amicale permettra de nous mieux connaître.

12 h. 00 : Réception par la municipalité de Lomme - Remise de Médailles.

13 h. 00 : A la Maison des Enfants : Apéritif offert par la Maison RICARD.

13 h. 15 : Banquet traditionnel spécialement composé pour nous. Vins fins sélectionnés par des experts... pour satisfaire les plus délicats d'entre nous.

PARKING assuré partout.  
Réservation possible de chambres.

RENSEIGNEMENTS auprès de vos présidents d'Amicales ou auprès du délégué U.N.A.C. - NORD (Jacques DE BARALLE, 20, avenue des acacias, 59 - MARCQ-EN-BARCEUL - Tél. : 72-11-57.

### UN STAND U.N.A.C. A LA FOIRE DE LILLE

Dans le GRAND PALAIS...

au REZ-DE-CHAUSSEE !!!

— Pour une réussite complète, nous avons besoin de TOI... DOCUMENTATIONS... OBJETS CARACTERISTIQUES, etc... que vous pourrez nous remettre le 13 MAI, lors de la JOURNEE U.N.A.C.-NORD, en nous prévenant à l'avance.

— Pour tenir le stand, nous avons besoin de TOI. Il faut, au moins, DEUX camarades en permanence.

— Pour te montrer nos trouvailles, nous avons besoin de TA visite.

— Chaque NOUVEL adhérent à son Amicale se verra offrir le verre de bienvenue !!!

## LOURDES 1975

Tout d'abord, et de tout cœur, un grand merci à tous les camarades des différentes Amicales qui ont eu la gentillesse de se mettre à notre disposition pour ce Grand Pèlerinage - Rassemblement à Lourdes en 1975.

Bien entendu, mes chers camarades, vos nom et adresse ont été immédiatement communiqués à notre dévoué Père De Metz, grand organisateur de cette importante et certainement dernière grande rencontre de la grande famille P.G.

De Metz travaille sans relâche à l'établissement d'un important fichier de futurs "responsables", et il pourra ainsi, au fur et à mesure que des décisions seront prises, en avertir tous nos camarades dans toute la France. C'est un gros, très gros morceau et nous n'aurons certainement pas trop de "bonnes vo-

lontés" aussi je continue à faire appel à tous ceux qui pourront nous aider pour que ce voyage soit le plus parfait possible... toutes les suggestions, desirs sont accueillis favorablement et seront attentivement étudiés

Parlez déjà autour de vous, à tous nos camarades anciens P. G. de ce rassemblement à Lourdes en 1975, par Oflog et Stalag, afin de permettre de se "revoir"... de se "souvenir" et de vivre la grande joie de se rencontrer... sans peut-être n'avoir pu le faire depuis notre retour.

LOURDES 1975 doit être une grande fête P.G... une réussite, la preuve de notre profonde et affectueuse amitié qui dure depuis déjà 28 ans !!!

Marcel SIMONNEAU.

## BOURGOGNES

### Carte des Vins

En raison du succès remporté, cette année, par la carte des vins, le stock de certains millésimes est entièrement épuisé. C'est pourquoi,

notre camarade Cornemillot, dans l'impossibilité d'honorer toutes les commandes, invite les camarades intéressés à ne plus en adresser.

### OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES DE GUERRE

à

MM. les Préfets (Services départementaux de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre).

OBJET. — Fonds de Garantie de l'Office National auprès des Banques Populaires.

Le Comité bipartite réuni à l'Office National le 22 novembre 1972 a apporté aux conditions d'application de la Convention du 18 janvier 1972, certaines précisions et certains aménagements que j'ai l'honneur de vous faire connaître ci-après.

#### 1) Plafond de ressources

Ne peuvent être prises en considération, au titre du Fonds de Garantie de l'Office National, les demandes de prêts présentées par des postulants dont les Ressources imposables dépassent un certain plafond fixé par la Convention.

Il est précisé que ces ressources imposables sont celles qui figurent sur l'avertissement délivré par la Direction des Services fiscaux (feuille d'impôts).

Compte tenu des nouvelles normes applicables en ce qui concerne les Habitations à Loyer Modéré, le plafond annuel des ressources imposables dont il est question ci-dessus est modifié de la façon suivante :

1 personne	19.800
2 personnes	27.720
3 personnes	34.680
4 personnes	39.600
5 personnes	46.560
6 personnes	53.460
+ par personne à charge	6.900

#### 2) Charges d'emprunt (Taux annuel d'endettement)

Les charges d'emprunt sont, par contre, appréciées en fonction des ressources réelles globales.

Le taux annuel d'endettement (rapport charges d'emprunt - ressources réelles) demeure fixé à 30 %.

Cependant, le Comité Bipartite a décidé que les charges d'emprunt pourraient atteindre, à titre exceptionnel, 35 % des ressources réelles si, toutes les autres normes fixées par la Convention se trouvant respectées, la nécessité sociale du crédit et la solvabilité de l'emprunteur étaient incontestables.

Le Secrétaire général devrait alors justifier expressément, dans ce sens, la dérogation accordée.

#### 3) Taux d'intérêt à compter du 1er janvier 1973

Il est porté, pour tenir compte des récentes dispositions générales relatives au crédit, à 9 % en ce qui concerne les prêts immobiliers. Ce taux s'appliquera désormais à tous les prêts quelle qu'en soit la durée.

Les taux applicables aux prêts professionnels demeurent inchangés.

J. PERNET.

### Liste des Délégués départementaux de l'U.N.A.C.

- 03 ALLIER. — Georges HUGIN, Briailles, St-Pourcain-sur-Sioule.
  - 06 ALPES-MARITIMES. — Roger MONTEUX, St. III, 6, rue Clément-Roassal, Nice.
  - 07 ARDECHE. — Abbé CHAPUS, St. VII, curé de Vogué, Aubenas.
  - 09 ARIÈGE. — Louis SERRUS, St. XII, 1, avenue Maréchal-Leclerc, Lavelanet.
  - 12 AVEYRON. — Félix GANDROT, Professeur, St. XVII B, 22, boulevard François-Fabré, Rodez.
  - 13 BOUCHES-DU-RHONE. — André MORINO, St. III, 45, boulevard Tellène, Marseille.
  - 14 CALVADOS. — Marcel VERNHES, La Croix des Vents, 14220 - Thury-Harcourt.
  - 16 CHARENTE. — Roger CROUZIT, St. XII, 23 bis rue Montmoreau, Angoulême.
  - 20 CORSE. — Pierre MARTELLI, St. V B, quartier Biaggini, Bastia.
  - 21 COTE-D'OR. — Gilbert CORNEMILLOT, St. III, 22, boulevard Trémouille, Dijon.
  - 23 CREUSE. — Robert LELONG, St. VI, métreur, rue de Nogé, La Souterraine.
  - 26 DROME. — Voir Ardèche.
  - 27 EURE. — F. BOURNISIEU, St. XVII B, 2, rue St-Nicolas, Evreux.
  - 32 GERS. — Adrien PERES, St. IV C, rue Charron, Condom.
  - 33 GIRONDE. — A. GALLINA, St. III, 16, rue Elvina-Sivan, Bordeaux.
  - 34 HERAULT. — Georges NICOLAS, St. III, U.N.A.C., 2, rue Stanislas-Digeon, Montpellier.
  - 37 INDRE-ET-LOIRE. — Pierre CHAGUE, St. III, 1, impasse Marceau, St-Pierre-des-Corps. Téléphone : 05-40-57.
  - 40 LANDES. — Jean COLLEE (XVII B), villa Bois-Fleuri, Labenne-Océan. Téléphone : 31-42-06.
  - 46 LOT. — Abbé Jean MEYNEN St. VI, curé de Biars-Gagnac.
  - 49 MAINE-ET-LOIRE. — Henri STORCK, St. V B, X A, B, C, D, 123, avenue du Général-Patton, Angers.
  - 52 HAUTE-MARNE. — C. RICHARD, St. VII, Thivet.
  - 57 MOSELLE. — Charles SCHWOB, St. VI, 31, avenue Foch, Metz.
  - 59 NORD. — Jacques de BARALLE, St. III, 20, avenue des Acacias, Marcq-en-Barœul.
  - 67 RHIN (BAS). — Jean MONITOR, St. III, 6, rue de Singrist, Strasbourg - Montagne-Verte.
  - 69 RHONE. — L. PAGAY, St. VII, Groupement Lyonnais des Amicales de Camps, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1<sup>er</sup>).
  - 70 SAONE (HAUTE). — Maurice MOLLE, St. XVII A, Grande-Rue, Mailley.
  - 72 SARTHE. — P. JOUIN, St. III, 24, rue Mazagran, Le Mans.
  - 76 SEINE-MARITIME. — Charles LIOT, St. II B, 2, rue Gloria, Bois-Guillaume.
  - 78 LES YVELINES. — Paul GODARD, St. III, 36, rue de la Paroisse, Versailles.
  - 79 DEUX-SEVRES. — Marius GUILLEMOTEAU, St. III, 20, allée des Rosiers, Niort.
  - 82 TARN-ET-GARONNE. — Lucien FRIBOULET, Quatre-Vents, Saint-Maurice-Lafrançaise.
  - 83 VAR. — Clément GALLART, St. I A/1 B, rue Aubenas, Fréjus.
  - 84 VAUCLUSE. — A. COURVEILLE, St. III, Directeur Hôpital de Carpentras.
  - 85 VENDEE. — Clément GUINEAUDEAU, St. I A/1 B, 29, rue Maréchal-Ney, La Roche-sur-Yon.
  - 86 VIENNE. — Abbé Pierre MOREAU, St. II B, curé de La Roche-Posay.
  - 88 VOSGES. — Georges BERTRAND, St. IV B/G, 7, quai Colonel-Renard, Epinal.
  - 89 YONNE. — Henri GENEST, St. I A/1 B, 9, place du Marché-au-Blé, Noyers-sur-Serein.
  - 91 ESSONNE. — P. BERTAT, 24, rue de Paris. Longpont-sur-Orge par Monthléry.
  - 92 HAUTS-DE-SEINE. — Georges HORY.
  - 93 SEINE-SAINT-DENIS. — Robert MARTER.
  - 94 VAL-DE-MARNE. — Joseph LANGEVIN.
  - 95 VAL-D'OISE. — Abel LEFRANÇOIS, Les Bordeaux, St-Clair-sur-Epte, 27420 Les Thilliers-en-Vexin.
- Pour ces trois Délégués, correspondance à adresser 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>) (U.N.A.C.).
- Tous ces délégués sont à la disposition des représentants des Amicales Nationales pour leur département respectif.

# Notre grande famille

## DES NOUVELLES DE :

**G. Elpide, 84 - Orange :** Ci-joint billet gagnant... Ce n'est pas le gros lot de l'an dernier, mais ce sera tout de même un souvenir de l'Amicale. La santé de ma femme n'est toujours pas très brillante, elle a subi une autre opération à la main, celle-là moins grave que la première cependant. Enfin je tâche de faire face aux ennuis avec le meilleur moral possible. Je vois, malheureusement, à la lecture du « Lien » que de nombreux camarades sont encore plus touchés que moi. Mes amitiés à tous les amis du II E et plus particulièrement à ceux du kommando Dornier de Wismar.

*(Souhaitons un prompt rétablissement à ta femme et tous nos vœux pour tous les deux... et notre modeste lot "on ne peut toujours avoir le plus gros" te rappellera au contraire journalièrement notre amitié).*

**Henri Albert, 81 - Labrugère :** Avec mon amical souvenir à tous mes camarades de Wutzig et de Nordenham. Mes sincères remerciements et félicitations à tous ceux qui assurent la marche et le fonctionnement de notre Amicale. Continuez à secourir nos camarades malheureux ou malades. Joyeux Noël et bonne et sainte année à tous.

*(Ton mot affectueux nous touche profondément mais sans vous, nous ne serions rien et ne pourrions rien faire. Bon Noël et bonne année).*

**Marcel Gorel, 54 - Nancy :** Assez souvent à la traîne. Avec mon bon souvenir aux anciens du II C, en particulier à la troupe du G.P.T. Manin, Papon et les camarades belges et tous les autres. Amicalement comme il se doit.

*(Manin t'adresse son excellent souvenir).*

**André Trouflaut, 75 - Paris :** Bien reçu ton mandat dont nous te remercions, une part va à la cotisation 1972 et l'autre à celle de 1973. Nos bons vœux en retour et surtout parfaite santé.

**Jean Laune, 34 - Marsillargues :** Messages très amicaux et vœux chaleureux pour la nouvelle année.

*(Nous te retournons les mêmes bien amicalement).*

**Arizzoli, 78 - Bougival :** Amitiés à tous ceux qui se dévouent. Merci et avec l'espoir de te voir à l'une de nos prochaines réunions mensuelles... elles sont faites pour tous et toutes... et c'est notre réconfort de vous y retrouver nombreux.

**Marcel Tronche, 63 - Romagnat :** Joint à la présente cotisation ses meilleurs vœux pour l'Amicale et ses dirigeants, et plus spécialement aux amis de "L'arsenal Palace" de Schwerin.

*(Voilà qui est fait. Souhaitons que tous t'entendent... mais de toute façon nous t'adressons nos bons vœux et remerciements. Sauf erreur ton règlement était encore pour la cotisation 1972).*

**Pierre Comte, de Brosses, 69 - Lyon :** Pour que tu en fasses, mon

cher Legros, le meilleur usage. Vœux et fidèle souvenir. Nos vifs remerciements et ne t'inquiète pas, nos œuvres ne chôment pas. Au plaisir de te voir peut-être un jour dans cette bonne vieille ville lyonnaise... Oui, pourquoi pas.

**M. Carvin, 93 - Le Pré-St-Gervais :** Vous adresse ma cotisation pour 1973, et comme je le fais le 25 décembre, je pense que vous croirez maintenant au "Père Noël". L'occasion d'un congrès à Marseille m'a permis de retrouver un camarade de Wismar que je n'avais jamais revu : Gorelli, qui vous transmet son amical souvenir, en particulier à ceux de chez Dormier. Mes amitiés à tous et meilleurs vœux.

*(Nous aussi croyons au "Père Noël" et espérons bien te voir à l'une de nos réunions mensuelles... boire le pot de l'amitié... et aussi dîner).*

**Boris Michaud, 75020 Paris :** A tout le Bureau de l'Amicale et aux amis adhérents, nos meilleurs vœux pour 1973, et surtout bons soins et bonne santé à Legros.

*(Ce dernier te remercie et t'adresse ses vives amitiés).*

**André Jérôme, SPA (Belgique) :** Je reçois ce matin « Le Lien » que j'ai toujours grand plaisir à lire. Je retrouve chaque fois des noms connus, et beaucoup de souvenirs me reviennent à l'esprit. Je ferai tout mon possible pour être présent le 1er avril 73 à l'Assemblée générale de l'Amicale. Je serai à Paris fin février et pense me rendre Chaussée-d'Antin. Je te présente, mon cher président, ainsi qu'à tous les collaborateurs, mes vœux les plus sincères pour l'année nouvelle en espérant que l'an nouveau rapprochera encore plus tous les anciens P.G.

*(C'est avec joie que nous attendons ta venue. Nos bons vœux).*

**Lucien Peltier, 13 - Marseille :** Ancien du II C, adresse son bon souvenir à partager entre les membres du Bureau et tous ceux de ses anciens camarades, avec aussi ses bons vœux de bonne santé pour 1973.

**Camille Husson, 88 - Vittel :** Vous remercie pour les cadeaux de bons de soutien ; espère faire beaucoup mieux pour le placement de nos carnets en 1973. Bonne et heureuse année à tous.

*(C'est toi que nous remercions de bien vouloir faire l'impossible pour le placement de nos carnets. Nos bons vœux).*

**Rinet, 62 - Calais :** Bravo d'être parmi les heureuses gagnantes. Nos bons vœux.

**Ferdinand Baechler, 68 - Colmar :** Avec le paiement de sa cotisation arrondie pour 73, nous adresse ses meilleurs vœux et remercie les camarades qui se dévouent pour nos camarades nécessiteux. Meilleurs salutations.

*(Sommes toujours heureux de voir que des camarades s'intéressent particulièrement aux œuvres de l'Amicale).*

**Antonin Durand, 17 - La Rochelle :** Mes vœux pour 1973, surtout une bonne santé à tous. Nos amitiés.

## REMERCIEMENTS A NOS GENEREUX DONATEURS

Nous nous devons d'adresser de vifs remerciements à nos camarades qui ont pensé à nous offrir des lots pour la vente de nos enveloppes à l'occasion de notre assemblée générale et fête qui a suivi.

Nous citerons notre camarade Platevoet, charcutier de Glacé, Mme Laporte, M. Manin et M. Roy.

A toi aussi, notre cher ami "anonyme", mais que tous connaissons bien, merci encore une fois, puisque c'est maintenant "rituel", de ton "gros" chèque, nos œuvres sociales ne seront donc pas en diminution cette année. Ton "président" et tous tes amis te remercient vivement.

**Robert Colombet, 45 - Chaingy :** Avec mes meilleurs vœux et amicales salutations.

**Joannès Garnier, 07 - Annonay :** Cotisation 73, le complément pour vos œuvres, meilleurs vœux à tout le Bureau et à tous les camarades du Stalag II E.

*(Tous ceux du II E sont heureux de te savoir en bonne santé, et ne manquent pas de t'envoyer leurs vœux).*

**André Corbrion, 77 - Mitry-Mory :** Amical souvenir à tous, et en particulier à ceux du C. 428 à Grevesmuhlen.

**Marcel Sacavin, Aubergenville :** Avec toutes ses amitiés aux anciens P.G.

**Georges Chalmir, 03 - Moulins :** Meilleurs vœux à tous les membres de l'Amicale, et félicitations aux membres du Bureau pour leur tâche parfois bien ingrate, mais pourtant si belle.

*(Merci de tes encouragements).*

**LES AMITIES ET BONJOUR DE :** Roberto, Valence  
Menet, Rosny-sous-Bois  
Louis Blanc, Bron  
F. Baechler, Colmar  
R. Guignard, Vue  
Paul Wagenlander, Saint-Germain-en-laye

François Fossati, Marseille  
Elie Ponchel, Clichy  
Jacques Fabre, Mazamp  
Gaston Cossard, Orchamps-Vennes

Jean Moble, La Jourlie  
René Hiblot, Corbeil-Essonnes  
Lambinet, d'Eaubonne  
Boris Michaud, Paris.

## NOTRE CARNET NOS PEINES

Notre camarade Marcel Geoffroid et Mme, de Paris 16ème nous apprennent le terrible malheur qui les a frappés en la perte cruelle de leur fils le 12 décembre 1972, tombé brusquement malade la veille.

Nous comprenons fort bien quel peut être le désarroi de cette famille, et c'est de tout cœur que nous prenons part, chers amis, à votre immense chagrin.

Nos bien sincères et bien vives condoléances.

Avec une infinie tristesse, nous avons appris le décès de notre camarade Fernand Messe, des Sables-d'Olonne, camarade de captivité, empreint de gentillesse et de grande bonté envers tous ses amis de camp et de kommando et estimé de tous.

Toujours désarçonné en tel cas, pour vous dire, chère Madame Messe, les mots de réconfort, d'amitié, de souvenir en dehors de simples condoléances très sincères et émues.

Attristés, nous le sommes tous, encore plus peut-être ses amis intimes de baraques, qui vont apprendre le décès de votre cher mari.

Tous ensemble vous adressons nos sentiments profonds de très respectueuse amitié.

R. L.

## RECHERCHE

Jean Reverchon, immatriculé 80227 II B, passé au II C au kommando de Reichbann Stetin, recherche témoins de son évasion le 22 avril 1942 au dépôt de Reichbann - Gutherbannof.

Ecrire directement à notre camarade Jean Reverchon, retraité S. N.C.F., 39300 Crotenay.

## Groupe Nord et Pas-de-Calais

A l'occasion de notre Assemblée générale du 1er avril, je suis mandaté par mon ami le président Filippo, par le Bureau Nord - Pas-de-Calais et nos 270 adhérents, pour traiter les deux points suivants en espérant d'une part toucher les amis présents aujourd'hui, et les adhérents absents par la voie du « Lien » prochain. Mes propos pourront, je pense, faire la synthèse du 1er avril.

**1er POINT : EFFICACITE DU BUREAU NATIONAL :**

A l'unanimité, le groupe Nord adresse ses félicitations au président R. Legros, G. Desmarests et l'équipe parisienne pour leur gestion impeccable, leur dévouement et leur action efficace en dépit des graves ennuis de santé de Robert Legros à qui nous demandons instamment de se ménager pour mener à bien son œuvre généreuse.

**2ème POINT : « UNE AMITIE SI FIDELE AU SERVICE D'UNE PAIX SI FRAGILE » :**

Le recrutement 1972, a marqué un progrès sensible grâce à la ténacité des Bureaux parisiens et nordistes, grâce aussi au dynamisme de Mme Menu, la dévouée secrétaire de l'Amicale Nationale qui assure une liaison constante entre Paris et Lille.

Les résultats seraient plus probants si certains anciens bannisésaient une fois pour toutes le complexe de frustration qui semble accompagner la fuite des ans et la retraite. Ce complexe est à bannir complètement. « On se sent diminué, alors que s'ouvre une chance inespérée ». Nous souhaitons que les camarades concernés se ressaisissent en s'inspirant de cette pensée. Les motivations de la relance feront l'objet du point suivant relatif au bilan officiel des deux dernières guerres mondiales. Je suis convaincu que les chiffres effarants donneront à réfléchir aux indifférents et les inciteront à militer au sein de nos Amicales pour apporter leur pierre à l'édifice de la paix.

La première guerre mondiale 1914-1918 a coûté 11.745.000 vies humaines sur le plan mondial et 17.600.000 blessés.

La seconde guerre mondiale 1940-45 a fait périr 54.800.000 personnes, toujours sur le plan mondial, avec 70 millions de blessés. Ces chiffres sont tirés de la très officielle « Histoire du monde con-

temporain », de Bouillon, Sorlin et Rudel, page 232.

En ce qui concerne la France, les pertes en vies humaines s'élevèrent de 1939 à 1945 à 618.000 réparties comme suit :

Campagne Libération : 58.000 ; Combats F.F.I. : 24.000 ; Alsaciens-Lorrains incorporés de force : 38.000 ; Prisonniers décédés en captivité : 43.000, Déportés résistants : 200.000, Victimes des opérations militaires : 133.000.

Ce bilan effarant, atroce, nous donne une bien triste image de l'humanité. Quelle atteinte à la dignité, à la liberté de l'homme, à la morale !

Notons en passant que malgré d'incessantes demandes, la journée du 8 mai qui marqua la fin de la tuerie n'est pas reconnue fériée !

Les chiffres énoncés seront la réponse percutante que nous ferons à nos enfants, aux jeunes en général qui nous demandent naïvement pourquoi nous réclamons le 8 mai "fête nationale, jour férié et chômé".

Alors, mes camarades, vous qui avez végété, souffert, gâché votre jeunesse durant cinq années derrière les barbelés, mais qui avez eu la chance d'en sortir, il vous reste un dernier devoir, une obligation morale de lutter jusqu'au bout de toutes vos forces pour que jamais nos descendants ne connaissent plus ces horreurs.

C'est en adhérant à nos Amicales de Camps, en y amenant les anciens, que vous œuvrerez au respect de la liberté et de la culture, au respect de cette liberté dont vous avez été privés durant cette interminable captivité. Vous montrerez avec dignité, mais avec résolution que vous ne voulez plus que les drames vécus par vous se reproduisent. Vous œuvrerez ainsi pour la paix des hommes de bonne volonté.

Adhérer à l'Amicale, c'est vouloir que les temps nouveaux soient des temps de liberté et de respect pour tous, car c'est la liberté et le respect de la culture qui sauveront nos descendants de ces jours cruels dont parle le philosophe Montesquieu dans l'« Esprit des lois » : « Ainsi, dans le temps des fables, après les inondations et les déluges, il sortit de la terre des hommes armés qui s'exterminèrent ».

P. DARLOY.

## Lettre de protestation

Les présidents des Amicales des Stalags I, II, III, IV, VI, XII et XIII,

à M. le Secrétaire général de l'Office Départemental des A.C., sous le couvert de M. J. de Baralle, délégué de l'U.N.A.C. - Nord.

Monsieur le Secrétaire Général, Les présidents des Amicales de Camps précitées, douloureusement affectés par les décisions récemment prises par l'Office national concernant l'aide apportée aux A.C. sollicitent de votre bienveillance la transmission des protestations suivantes à l'Office national.

a) Colis annuels attribués aux A.C. pensionnaires en maisons de retraite : L'éventualité d'une diminution de la valeur réelle du colis est accueillie avec amertume et déception par les responsables d'Amicales qui ne peuvent accepter cette forme d'ingratitude envers

nos anciens déjà si défavorisés.

b) La suppression de certains prêts, plus exactement la nouvelle affectation de ces prêts, suscite également une protestation unanime. Les responsables d'Amicales ne comprennent pas et ne peuvent accepter des restrictions de ce genre qui ne font qu'aggraver les situations des A.C. en difficulté.

c) Journée du 8 Mai : Avec insistance, les responsables d'Amicales demandent toujours la reconnaissance officielle du 8 Mai comme jour férié.

En espérant que ces protestations seront entendues et prises en considération, les présidents d'Amicales de Camps, vous prient d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de leurs sentiments respectueux.

Pour le Bureau de l'U.N.A.C.-Nord

Le secrétaire : P. DARLOY  
Transmis à M. le délégué de l'U.N.A.C. - Nord le 21-12-1972 J. de Baralle.

A découper suivant le pointillé

## BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné, déclare vouloir adhérer à l'AMICALE NATIONALE DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE DES STALAGS II ACDE après avoir pris connaissance des statuts.

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Date de naissance : .....

Immatriculé au Stalag ..... sous le N° .....

Kommando .....

Fait à ....., le .....

Signature :

Ecrivez en caractères d'imprimerie et retournez sous enveloppe ce bulletin à l'AMICALE NATIONALE II ACDE, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>). N'oubliez pas de nous adresser le montant de votre adhésion, dont le minimum est fixé à 15 F, par mandat ou versement à notre Compte Chèque Postal LA SOURCE 30.175.35.

## DINERS MENSUELS

Nous informons tous nos amis, que les diners mensuels ont toujours lieu le :

2ème VENDREDI DE CHAQUE MOIS à 19 h. à deux pas de l'U.N.A.C. au restaurant

OPERA - PROVENCE 66, rue de Provence, Paris (9<sup>e</sup>)

Le meilleur accueil est réservé à tous.

AMITIE et AMBIANCE

